

FICHE DE POSTE

Année 2017/2018

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°39
	INTITULE Du POSTE	Enseignant spécialisé en Unité d'Enseignement I.T.E.P (Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique)
	PLACE du POSTE	
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<p>Les ITEP ont pour vocation la prise en charge d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychologiques et du comportement. Ces établissements disposent de plusieurs outils, pour favoriser la mise en œuvre d'aides concrètes et de moyens spécialisés en direction de l'enfant dans son milieu de vie habituel.</p> <p>La nature et les niveaux des enseignements dispensés sont référés aux cycles correspondants dans l'enseignement scolaire et visent l'acquisition des compétences de ces cycles et du socle commun de connaissances et de compétences.</p> <p>La nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel le PPS des élèves comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> les aides spécifiques apportées au sein d'un établissement scolaire ou dans le cadre d'un service hospitalier ; les collaborations particulières avec les établissements scolaires ; l'enseignement dispensé dans le cadre de l'établissement ou du service. <p>La coopération entre les enseignants de l'unité d'enseignement et les enseignants des écoles ou établissements scolaires concernés permettent d'évaluer, analyser et suivre l'évolution de l'élève, échanger avec sa famille et faire évoluer si nécessaire le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les professionnels non-enseignants de l'établissement ou du service médico-social contribuent étroitement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (article D312-10-10 CASF).</p>
	MISSIONS	<p>Sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ITEP, et pédagogique de l'IEN ASH, l'enseignant intervient dans le cadre du projet de l'unité d'enseignement piloté le cas échéant par un coordonnateur.</p> <p>Il est membre à part entière de l'équipe pluridisciplinaire de cette structure (pédopsychiatres, psychologues, éducateurs ...) et participe aux réunions institutionnelles, de synthèse, de fonctionnement ou de formation.</p> <p>Il construit et coordonne les projets des élèves avec les classes de référence.</p>
	COMPETENCES	<p>Savoir travailler en équipe</p> <p>Posséder une expérience d'enseignement avec des enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités et des outils d'évaluation et/ou d'observations adaptées.</p> <p>Savoir mettre en œuvre des modalités de travail adaptées aux spécificités de chaque enfant.</p>
	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Qualification : CAPA-SH option D
CONTEXTE ADMINISTRATIF	NOMINATION	Il s'agit d'un poste à avis. Les candidats sont auditionnés par une commission. L'enseignant titulaire d'un CAP-SH est nommé à titre définitif, à défaut ils seront nommés à titre provisoire.
	REGIME HORAIRE	24H face aux élèves + 3 heures de synthèse
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises au service des Actes Collectifs (DPE2) s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation) – l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat. <p>Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).</p>
	CONTACT	Secrétariat de l'IEN ASH du secteur concerné Service DPE2 : 04 91 99 67.52 ou 46 - ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr